

L'histoire de nos hameaux

Manzagol Theil

Marèges Le Vert

Prentegarde

Pisselèbre

Longetauve

Job



La mairie en action

P4

Dossier les hameaux

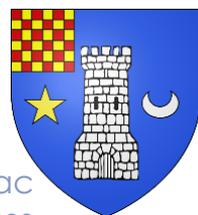
P12

Les dits de Melie

P19



Commune de Ligniac
Magazine Automne 2022



Dans le rétro

Le monde insolite des champignons à Liginiac

Vendredi 23 septembre, un petit groupe s'est réuni à la salle des fêtes de Liginiac pour assister à une animation hors du commun.

Benoît Peyre, mycophile bienveillant, a présenté avec beaucoup d'humour et de dynamisme, les différents aspects du champignon, avec en introduction quelques explications sur les conditions de naissance et reproduction de celui-ci. Une belle soirée de fous rires où chacun est reparti avec de nouvelles connaissances sur les champignons.



Infos pratiques

Mairie

1 Place de l'Église
19160 Liginiac
Tel : 05 55 95 90 01

Numéros d'urgence

Samu : 15
Police Secours : 17
Pompiers : 18

Cabinet d'infirmières

le Bourg, 19160 Liginiac
05 55 46 64 52

Bibliothèque

L'Eau-Grande
19160 Liginiac
Tél. 05 55 95 92 59
Heures d'ouverture : de 9h à 12h et de 14h à 18h (mercredi, jeudi et vendredi), et de 9h à 12h (samedi).

Agence postale

2 Place de l'Église
19160 Liginiac
Heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h
Tel : 05 55 96 76 85

Déchetterie

ZA de Bèchefave
19160 Neuvic
Tel : 05 55 95 03 52
Heures d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Magazine Municipal de Liginiac
Automne 2022 / Mairie de Liginiac, 1 Place de l'Église - 19160 Liginiac
Directeur de la publication : Frédéric Bivert
Comité de rédaction : Pierre-André Tronche, Frédéric Bivert, Vinciane Favre
Relecture : Mireille Vincent

Crédit photos : Frédéric Bivert, Fotolia, DR
Création de la Maquette : Sof'Id / Com sur un Plateau
Rédaction et mise en page : Com sur un Plateau
Impression : Graphitti / 400 exemplaires

LE MOT DU MAIRE



Bonjour à tous,

Après un été chaud et sec, signes avant-coureurs du dérèglement climatique en cours, l'heure est à la reprise pour ceux qui ont pu prendre quelques vacances malgré la morosité ambiante faite d'inflation élevée, couplée à la forte hausse du prix des carburants et de guerre à nos portes. Je me réjouis que notre école soit à nouveau avec des effectifs maximums cette année. Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle directrice et au nouveau personnel enseignant.

Les associations ne sont pas en reste puisqu'elles se mettent en ordre de marche pour attaquer une nouvelle saison. Il est noté le succès du forum des associations de la commune en septembre dernier, qui a permis de montrer à tous, notre important tissu associatif. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera normalement voté en décembre prochain, il devra être le reflet de notre projet de territoire.

Il faudra dès maintenant prévoir le budget 2023, qui s'insère dans un projet politique que nous devons mettre en place jusqu'à la fin de notre mandat en 2026, ceci permettant de préparer l'avenir. Au-delà des dépenses imposées par la réglementation, de celles liées à l'évolution des normes, du phénomène économique, de l'inflation, de la hausse importante des énergies, des matières premières, de l'entretien de notre patrimoine et des engagements déjà contractés, notre budget doit exprimer la stratégie de notre commune et refléter les orientations auxquelles nous sommes attachés.

La baisse des recettes et la mise en garde de nos divers financeurs sur la réduction des aides, de l'état notamment, nous invitent à une gestion prudente. Certes, le contexte actuel devra nous amener à prendre les meilleures décisions pour l'avenir. Malgré tout, soyez persuadés que l'action municipale se poursuit avec détermination malgré tous ces paramètres.

Je vous souhaite une belle préparation de la saison hivernale qui s'annonce. Bonne lecture de ce bulletin municipal.

Votre Maire
Frédéric BIVERT

Bons plans

Les fleurs recyclées

À l'occasion de la Toussaint, les tombes ont été fleuries. Il vous a été demandé de laisser vos plantes à l'entrée du cimetière plutôt que de les jeter afin que les services techniques les revalorisent.

Comment ? En les plantant en pleine terre. L'an passé, l'opération avait été conduite avec succès.



La Mairie en action



Petits travaux

Changement de portes et fenêtres à l'école cet été

L'entreprise Gouny d'Ussel a restauré les quatre portes d'entrées du bâtiment principal de notre école. Ces portes ont été réalisées sur mesure, les vitrages en impostes sont de dernière génération, l'étanchéité à l'air est maintenant assurée. Les fenêtres des salles de classes et des logements sont également changées, ainsi que les deux fenêtres en triangle des combles. Ces travaux ont reçu l'approbation de l'architecte des bâtiments de France.



Aménagements extérieurs de l'école

Comme chaque été, l'équipe des agents des services techniques a réalisé un ensemble d'aménagement pour nos enfants : un banc autour de l'arbre de la zone de repos, un autre banc en lieu et place d'une barrière, ainsi que la mise en place de lattes de bois sur la clôture extérieure d'accès à l'école.

Extension du cimetière

Cette extension est également terminée avec la mise en place des murs et poteaux. L'ancien portail de l'école a été validé par l'architecte des bâtiments de France. Il est à noter que les pierres ont été offertes par Monsieur François Martinerie du village des Chaumelles. Ces pierres proviennent d'un ancien four du village de Vedrenne. La route centrale est conservée pour permettre l'accès aux véhicules funéraires vers le cimetière du bas, comme avant. Un portillon est posé sur le mur en bas du cimetière pour permettre l'accès piéton. L'engazonnement et les clôtures sont réalisés, il reste la mise en place des haies en partie haute à l'automne, ainsi que l'intégration du portail avec son fronton. Cette extension apportera 30 concessions supplémentaires.





Bientôt la 4G !

Le pylône : Il est enfin en place... Les services de l'état, par l'intermédiaire de la société Free mobile, ont mis en place cet équipement indispensable pour notre commune.

Des travaux préparatoires importants ont été réalisés avec notamment l'amenée des puissances électriques et la fibre en enterré. Un socle en béton de 40 tonnes a été coulé pour permettre l'encrage du socle du pylône. Il reste maintenant aux équipes techniques des opérateurs, à installer leurs équipements. Free, Orange, SFR et Bouygues auront donc la capacité d'améliorer grandement la téléphonie mobile et la 4G. Nous espérons une mise en service avant la fin de l'année.

Une nouvelle tondeuse pour la commune

L'usure du matériel étant très importante pour une petite commune comme la nôtre, que des décisions doivent être prises pour faire face aux besoins en matériel. Le conseil municipal a donc voté l'achat d'une tondeuse beaucoup plus performante et surtout adaptée à nos besoins. Le principal cahier des charges a été de trouver une tondeuse de grande capacité, capable de travailler dans de fortes pentes, d'avoir une autonomie suffisante, une grande largeur de coupe, ainsi qu'une homologation pour la circulation sur la route. Pour cela une étude a été réalisée avec deux élus et un courtier. L'idée était de trouver un fournisseur local, capable d'assurer la maintenance. Deux autres points importants étaient d'avoir la disponibilité du matériel, mais également de rester dans le budget que nous nous étions fixés. Le fournisseur retenu est la société MECAGRI 19 à Ussel. La machine choisie est de marque ISEKI. C'est une tondeuse à coupe frontale, de référence SF 227. Cette machine est équipée d'une largeur de coupe de 137 cm, mais surtout d'un moteur ISEKI diesel de nouvelle génération, conforme à la norme euro V, pour une puissance de 25,7 kW. Les nouvelles normes antipollution pour tous les moteurs diesel sont entrées en vigueur à la fin de l'année 2019 avec la mise en application du stage V, qui abaisse encore le niveau maximal d'émissions de particules et de polluants, avec 37% de réduction d'hydrocarbures et de monoxyde d'azote, ainsi que plus de 90% de réduction de particules. ISEKI, qui fabrique ces nouveaux moteurs diesel, rentre parfaitement dans les actions mises en place pour nos labels, notamment APIcité.



Deuxième tranche du PAB (Plan d'Aménagement du Bourg)

Comme vous l'avez remarqué, les travaux de la deuxième tranche du PAB sont terminés.

La mise aux normes des réseaux séparatifs, eaux pluviales et eaux usées, obligatoire au sens de la réglementation, a été réalisée par le Sivom du Riffaud, ainsi que la réfection des réseaux d'eau potable. Les 25 places de parking sont opérationnelles. Le gazon sera semé et les haies plantées prochainement.



La Mairie en action



Les règles de bon voisinage

Les bruits de voisinage

La Loi du 31 décembre 1992 et du décret du 18 avril 1995, précise que les bruits de tondeuse peuvent être sanctionnés s'ils sont de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage (article R48-2 du Code de santé publique). En Corrèze, les bruits de voisinages sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 24 novembre 1999.

L'utilisation des tondeuses à gazon est tolérée de :

- De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables,
- De 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi,
- De 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

Propriétaires de chiens

Les déjections canines doivent être ramassées dans tous lieux publics, trottoirs, espaces verts, jeux pour enfants... En cas de non-respect de cette interdiction, vous pouvez être amenés à payer une amende de deuxième classe de 35€. Selon le décret n°2020 1573 du 11 décembre 2020 et l'article R634-2 du code pénal, une contravention de troisième classe peut aussi être donnée.



Obligations de taille et d'élagage par les propriétés en limite du domaine public

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise. Elaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux, y compris la visibilité en intersection de voirie. Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs EDF, téléphonie, fibre, éclairage public. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public (article R 116- 2- 5 du code de la voirie routière). Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupés à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sécurité et la commodité du passage ainsi que la conservation des chemins. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire (décret du 26 août 1987).

Les distances minimales entre 2 propriétés privées

(extrait de l'article 671 du code civil)

- Les distances à respecter sont les suivantes :
- Pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative,
- Pour les plantations de moins de 2 mètres : la distance est fixée à 0,50 mètres de la limite séparative. La distance se calcule à partir du centre du tronc pris à sa base jusqu'à la ligne séparative des deux propriétés ou jusqu'au milieu de l'épaisseur du mur s'il est mitoyen.

Le brûlage des déchets verts est interdit

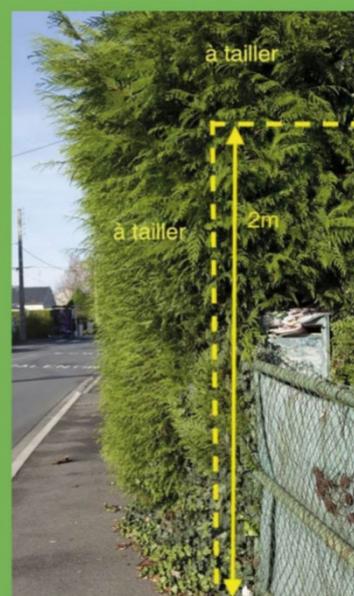
(article 84 du Règlement Sanitaire Départemental type, diffuser par-là circulaire du 9 août 1978)

Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18 novembre 2011. Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

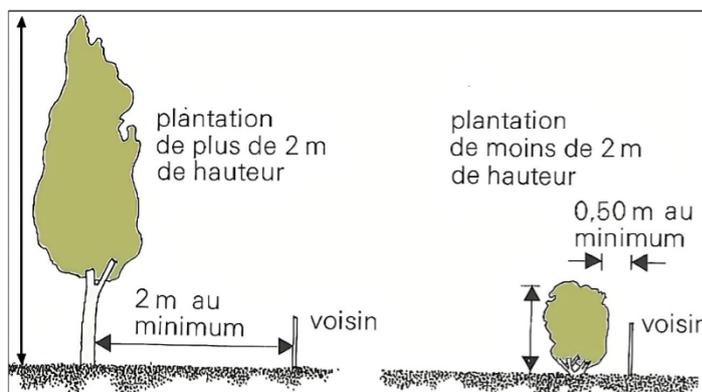
Attention : en cas de non-respect du Règlement Sanitaire Départemental, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**



Pêlmêl estival

Un été à la Plage du Maury et les activités de la bibliothèque



Succès au rendez-vous pour la fête de la St Barth avec la première édition de la course de caisses à savon.



Nouveau succès pour le trail de Marège

Pour cette nouvelle édition, le Trail de Marèges s'est parfaitement déroulé, avec une belle organisation. Il est à noter des temps remarquables réalisés par des compétiteurs avertis... Impressionnant ! La remise des prix s'est déroulée le dimanche 31 juillet en présence de la direction de la SHER. La commune a été représentée par son maire et sa première adjointe.



Sculpturama est revenu !

Après 2 ans d'absence pour cause de Covid 19, Sculpturama, un symposium international de sculpture, a redémarré cet été sur le thème de l'évolution sur 5 communes du territoire des gorges de la Haute-Dordogne.

À Liginiaç, Mahamadi Derme et Karim Ouedraogo (sur bronze, technique de la cire perdue) et Fiona Paterson (métal de récupération) ont oeuvré durant une semaine.

Le forum des associations de Liginiaç attendu !

Parce que la commune est dynamique et riche en associations, s'est tenu le 17 septembre le premier forum des associations. Plus de 15 exposants étaient présents pour permettre une rentrée réussie !





— Dossier

Les hameaux de Liginiac

35 hameaux font partie de la commune de Liginiac.

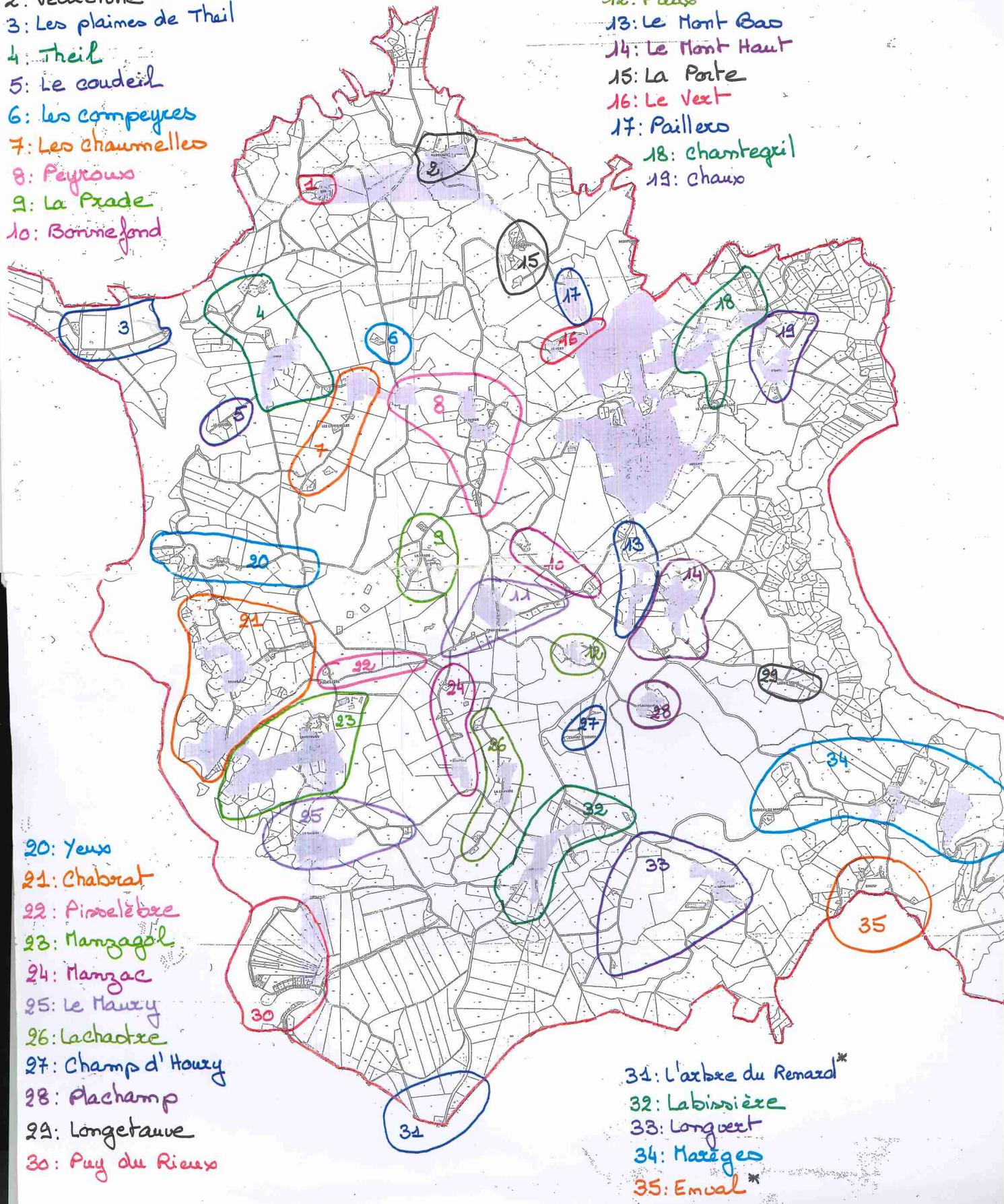
La carte ci-après montre à quel point le village a été morcellé de petits hameaux dont chacun a sa propre histoire.

Pour mieux comprendre leurs histoires, nous avons retrouvé l'ouvrage de Michel Prodel intitulé "Contribution à la toponymie de Corrèze".

À travers ces pages, quelques origines de hameaux ont été retrouvées.

- 1: Job
- 2: Vedxerrune
- 3: Les plaines de Thail
- 4: Thail
- 5: Le coudail
- 6: les compeyres
- 7: Les chaumelles
- 8: Peyroux
- 9: La Prade
- 10: Boriniefond

- 11: Prentegarde
- 12: Faux
- 13: Le Mont Bas
- 14: Le Mont Haut
- 15: La Porte
- 16: Le Vest
- 17: Paillexo
- 18: chanteguil
- 19: chaux



- 20: Yeux
- 21: Chabrat
- 22: Pisselèbre
- 23: Manzagol
- 24: Manzac
- 25: Le Mauzy
- 26: Lachastre
- 27: Champ d'Houzy
- 28: Plachamp
- 29: Longetauve
- 30: Puy du Rieux

- 31: L'arbre du Renard*
- 32: Labissière
- 33: Longuet
- 34: Maxèges
- 35: Emual*

*Hameaux communs avec la commune de Sérandon

La toponymie des hameaux

Job signifie sommet de montagne

Vedrenne : Il existe de nombreux radicaux dans la toponymie qui débutent par verd-, veyr-, ver-. Issu du latin veterem ou veterem, ils signifient ancien ou vieux. Pour ce petit hameau, retenons qu'il pouvait s'agir d'anciennes terres cultivées et abandonnées ou encore en friches.

Theil signifie bois de Tilleul. Son origine vient du nom til, tilly

Le Coudeil signifie domaine de l'enclos

Les Compeyres : Nous n'avons rien trouvé sur le sujet

Les Chaumelles vient du nom chaume

Peyroux vient du latin peirous qui peut se traduire par endroit pierreux

La Prade est originaire du nom latin pratum qui représente les prés. Prad en est le radical. En occitan, pradas signifie grand pré ou mauvais pré.

Bonnefond vient du terme latin font-is, la fontaine. Ce nom peut être compris comme étant la "source du cresson" ou comme une source à bon débit.

Yeux : Nous n'avons rien trouvé sur le sujet

Chabrat : Les communes dont le radical est chabr- ou cabr- correspond à des villages associés à un relief escarpé.

Pisselèbre : Il est peu vraisemblable d'interpréter le terme comme élément déterminant de l'occitan lèbre. On peut penser en ancien français "qu'ève" (lebre) se réfère à l'eau. Ainsi on pourrait définir le hameau comme étant celui de l'eau jaillissante.

Manzagol : nous n'avons rien trouvé sur le sujet

Manzac s'analyse par mant-i-acom ou domaine de Mantios. Les sources sont variées et incertaines. On retrouve des origines grecques signifiant diseur de bonne aventure ou voyant et des origines, plus floues indo-européennes.

Le Maury : L'appellation peut se comprendre comme étant une fondrière. Le terme nous vient de l'occitan mâouri qui signifie mauvais ruisseau ou ruisseau dangereux.

Lachastre : Ce nom s'inspire de la situation géographique du hameau sur les hauteurs

Champs d'Houry : Nous n'avons rien trouvé sur le sujet

Plachamp : L'origine de ce nom est indo-européenne. Il existe une localité de ce nom dans le département de la Lozère qui indique l'origine familiale et étymologique de ce nom. Ce dernier provient de l'agglutination des mots latins planum et campus qui signifie : le champ plat.

Longetauve : Originaire du toponyme "touves" qui signifie "conduit pour l'eau", longetauve peut être traduit par une parcelle de pré formant une lisière tout en longueur ou en forme de lanière.

Puy du Rieux : Rieux est la forme occitane de ruisseau.

Prentegarde : Assez fréquent en Languedoc, Prentegrade est la forme agglutinée de la locution occitane pren te gardo “tiens toi sur tes gardes” et désigne un chemin à l’écart ou isolé où il serait facile de se faire détrouser.

Faux : Ce terme vient du gaulois “serra” qui nous a donné les termes faucille ou faux.

Le Mont Haut : Nous n’avons rien trouvé sur le sujet

Le Mont Bas : Nous n’avons rien trouvé sur le sujet

La Porte : Si les toponymes la Porte se comptent par dizaines et semblent inspirés des termes portail ou défilé passant, en zone rural, la signification est entièrement différente. La porte se réfère aux habitats ou hameaux isolés ou encore quartier d’une ville.

Le Vert : Ce terme est originaire de l’occitan et du mot “vêgrnë” ou du gaulois “verna”. Ce dernier mot désigne un endroit ordinairement marécageux et planté en aulnes.

Pailleurs : Ce terme vient du mot paille. Il peut être désigné comme étant une remise à fourage.

Chantegril : Ce nom est originaire du latin “grachium” qui signifie terre renouvellement ou mise en culture. Le préfixe gril- présent en catalan veut dire jeune pousse.

Chaux : On retrouve les origines du mot “chaux” dans le terme latin chaussado désignant un chemin réalisé sur une levée de terre. On retrouve le terme “chaussée” qui en est proche ou l’endroit où l’on pose le talon.

L’arbre du Renard : Nous n’avons rien trouvé sur le sujet

Labissière : Il faut s’inspirer de l’arbre du bouleau pour retrouver l’origine de ce nom de hameau. Inspiré par l’occitan “bès ou bessol”, ce terme est typique du limousin et peut s’apparenter à un bois de bouleaux.

Longvert : Nous n’avons rien trouvé sur le sujet

Marèges : Ce terme a pour origine la vocalise “mar-” donnant les termes “mares ou marais”.

Enval : Ce mot vient des termes “en- et -val” qui signifient “dans la vallée”.

Qu’est-ce que la toponymie ?

La toponymie est une discipline linguistique qui étudie les toponymes, c’est-à-dire les noms propres désignant un lieu. Elle se propose de rechercher leur ancienneté, leur signification, leur étymologie, leur évolution, leurs rapports avec la langue parlée actuellement ou avec des langues disparues. Avec l’anthroponymie (étude des noms de personnes), elle est l’une des deux branches principales de l’onomastique (étude des noms propres), elle-même branche de la linguistique.

Tribune d'opposition

Chères liginiacoises, Chers liginiacois,

Liberté égalité sobriété,

Vous n'avez pas pu lire notre tribune dans le dernier bulletin municipal, Mr le Maire a refusé sa publication.

Nous avons voté contre le vote du budget du lotissement de la croix du vert, car pour nous, avoir vendu ces terrains au prix de 7 euros le mètre carré (prix de revient pour la commune 14 euros) à un promoteur parisien pour qu'il fasse des profits, c'est insoutenable (aujourd'hui terrain en vente à 31€). Mr Valade et son équipe avaient volontairement voté un prix intéressant pour inciter de nouveaux habitants à venir s'installer et c'était une bonne chose.

Certes Mr le Maire avait le droit de faire cette vente en s'appuyant sur cette délibération mais il en résulte une perte 53 000 euros. Avant de prendre une décision aussi radicale, n'aurait-il pas fallu en discuter en conseil (faire une campagne publicitaire, etc..) ou au moins faire une réévaluation du prix de vente.

Notre vote contre le budget global est justifié par le fait que le montant de voirie n'était pas assez important, et que nous étions contre l'aménagement de la route qui va de la Mairie à l'ancienne pharmacie, ce n'était pas indispensable (3ème tranche d'aménagement du bourg). Pour la remise en état des chemins le montant à notre avis est trop faible. Trop de dépenses non prioritaires, (10 000 euros pour le bulletin municipal etc...)

Donc, recours à un emprunt de 300 000 € pour finaliser ce budget avec des projets, pour nous, non primordiaux.

Lors de ce conseil du 25 mars, il a été évoqué l'augmentation des impôts, intention à laquelle nous nous opposerons catégoriquement suite aux choix et au manque d'économies exposés ci-dessus.

Dans notre tribune du bulletin municipal n° 28 avril 2021 nous écrivons : "Il y a trop de voiries en mauvais état, nos bâtiments sont trop énergivores en électricité en fioul. C'est là qu'il faut faire les travaux essentiels pour le futur. Ensuite pourra venir le temps des aménagements non prioritaires."

L'actualité malheureusement, nous donne raison. Il est plus que jamais capital de faire de la sobriété un principe cardinal de toute l'action communale. Voilà pourquoi nous avons donné ce titre à cet article. Limiter notre consommation n'est pas forcément attentatoire à notre manière de vivre.

Il est temps de s'attaquer à l'isolation de nos bâtiments, au remplacement de fenêtres (comme ce qui vient de se faire à l'école sur un projet de l'ancienne municipalité), prévoir dès à présent d'autres modes de chauffage.

Que de beaux projets à venir pour réduire au maximum nos dépenses énergétiques. C'est notre devoir.

Prenez soin de vous.

Michel Braz Gilles Bussiere

Tribune de la majorité

Nous pensons qu'il est essentiel de vous informer une fois de plus des choses. En effet la tribune de l'opposition n'a pas été publiée en l'état, dans le bulletin précédent, car trop de mensonges existaient dans ce texte. Ce texte n'a pas été repris.

Concernant le lotissement du Vert, il est à rappeler que le maire, de par ses délégations et ses obligations, se doit d'exécuter les délibérations du Conseil Municipal. Les 7 lots étaient en vente depuis 8 ans. Un acheteur s'est présenté. Si la vente n'avait été réalisée, le déficit ne serait pas de 53 000 €, mais plus de 109 000 €. À ce jour, ce budget est clôturé, il n'y a plus de déficit pour la commune, ce qui améliorera l'investissement futur. Concernant la 2e tranche du PAB, et non pas la 3e tranche comme annoncé, le Conseil municipal a validé l'ensemble de ces travaux dans un marché global. Cette décision a été prise pour ne pas perdre les subventions accordées. Ces subventions ont d'ailleurs été prolongées et il était dommage de perdre cet argent... De plus, la mise aux normes des réseaux d'évacuation en séparatif, ainsi que la réfection des réseaux d'eau potable, est une obligation réglementaire. Il est à noter qu'une économie de 71 k€ a été réalisée sur le budget travaux, et que cette économie a été laissée pour l'investissement 2023.

Effectivement, il a été évoqué l'augmentation des impôts au conseil municipal du 25 mars. C'est une éventuelle solution, mais que les élus à l'unanimité ne souhaitent pas pour l'instant. La dernière augmentation de 1% a été réalisée en 2013. Il faudra néanmoins trouver d'autres solutions pour les rentrées d'argent.

Alors effectivement, nous pouvons réaliser tous les travaux d'isolation ou encore la gestion de l'électricité et du fioul, mais aujourd'hui les audits ont été réalisés et les technologies envisagées après études, ne permettent pas ces réalisations. De plus si l'on souhaite refaire des routes et tous ces projets, l'emprunt ne sera plus de 300 000 euros...

Pour faire face au problème des énergies, nous avons mis en place plusieurs projets, comme le changement des lampes et systèmes d'éclairage du gymnase, ainsi que la gestion par automate. Le changement des éclairages de la mairie est également d'actualité. Une commande a été passée à une entreprise pour le changement de la porte extérieure du gymnase coté transformateur pour limiter des fuites d'air extérieur. Nous serons obligés de trouver des solutions, car le prix de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA est en forte augmentation. Comme il a déjà été évoqué, la commune a adhéré au groupement d'achats de l'électricité de la Région. Malgré cette initiative, une augmentation prévisionnelle de 121 %, soit 110 k€, est à prévoir. Les communes non adhérentes supporteront une augmentation jusqu'à 200 %. Une augmentation de 15 k€ est également à prévoir pour le fioul. Il va sans dire que ces augmentations vont freiner les investissements de la commune, quels qu'ils soient...

Enfin, la commune a signé un accord de partenariat avec le CRER (Centre Régional des Énergies Renouvelables). Une demande d'étude préalable est en cours, dans le cadre du programme de valorisation des ressources énergétiques régionales, soutenue par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et de l'Ademe. Ces études seront orientées sur la production autonome d'énergies, dans la faisabilité et le contexte de la zone protégée par les bâtiments de France.

Soyez assurés de notre implication dans cette démarche essentielle pour l'avenir de notre commune.

Des projets pour l'école

Ça bouge côté enseignants

Un vent de nouveauté souffle sur l'école de Liginac. Jean-François Beylier, directeur, a laissé sa place à Valérie Couchouron. Nicolas Grivot a intégré l'équipe d'enseignants. Il a été remplaçant à l'Itep et l'Erea (Meymac) durant deux ans et était déjà venu en tant que remplaçant à l'école. Il reprend la classe de CM1-CM2. Egalement Pauline Lagarde assure le remplacement de Valérie Couchouron, dans le cadre de sa décharge de direction, auprès des CE2/CM1.

119 élèves dans l'école

Les effectifs sont restés stables depuis 3 ans. Sophie Thomas accueille en PS et MS, 26 élèves, Cécile Martin en GS et CP, 23 élèves, Isabelle Yeux accueille 21 élèves en CE1, Valérie enseigne aux 23 CE2 et CM1 et Nicolas réunit 26 élèves en CM1 et CM2. Trois ATSEM (Aurélié, Maria et Martine) et deux AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap, Déborah et Virginie) complètent l'équipe pédagogique.

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total	%
Liginac	7	10	5	7	8	6	7	10	60	50,5
Chirac Bellevue	2	3		1	3	2	2	3	16	13,5
Roche le Peyroux			1		1	4	1	2	12	10
Serandon			1	1	2		1	2	7	6
Ste Marie Lapanouze		1	2		2	1			6	5
St Etienne la Geneste	1	1		2	1		2		7	6
Margerides				1	2				3	2,5
Neuvic	1			2	2		1	2	8	6,5
Total	11	15	9	14	21	13	16	20	119	100

Tableau de répartition des effectifs à la rentrée 2022

Des projets citoyens

Parmi les très nombreux projets, celui de l'éco-école est toujours d'actualité. « Tous les ans, nous remettons notre titre en jeu », explique Valérie. Et cette année, le thème est l'eau. Un sujet d'actualité qui sera le fil rouge de l'année scolaire. Nous travaillerons avec de nombreux partenaires comme le CPIE, la Maison de l'Eau et de la Pêche, le Pays d'Art et d'Histoire, l'Association de Villages en Barrages et la Shem.

Découvrir le milieu sera l'objectif. L'importance de l'eau dans la vie quotidienne, les différents états de l'eau, son cycle, sa qualité dans les rivières, son patrimoine (fontaine, moulin, lavoir), l'eau comme source d'énergie ou encore le biotope de la rivière seront autant de thèmes abordés. Toutes les classes ne travailleront pas sur les mêmes thématiques, mais elles seront toutes abordées. En cette première partie d'année, la classe de CE1 a accueilli le Pays d'Art et d'histoire pour une présentation du barrage et la classe de GS/CP ont pu visiter le barrage de Marèges à l'occasion des journées du patrimoine.

Pour travailler sur le long terme, nous avons débuté le projet « Verger » qui se déroulera sur deux années en partenariat avec la Mairie et les BTS Gestion et Protection de la Nature du Lycée Henri Queuille de Neuvic. L'objectif sera de concevoir un verger, de travailler à la plantation des arbres à côté de l'école et de comprendre la pollinisation, les différentes variétés en lien notamment avec l'association croqueurs de Pommes. L'an prochain nous travaillerons sur sa mise en valeur du verger et sur la communication autour du site. L'autre thème de l'année porte autour de l'éducation à la santé. Cette année encore Carine continue de travailler les produits bio, locaux et de qualité soutenue par la mairie. L'action potager en lien avec Jonathan, sera reconduite. Autour des directives nationales, les projets USEP proposent tout au long de l'année des cycles de sports à partir des grandes sections : savoir nager, savoir rouler, etc.

Des éco-délégués pour mieux vivre ensemble

Comme chaque année, deux éco-délégués sont élus par classe à partir du CE1. Réunis une fois par mois autour de Valérie, ils présentent leurs idées d'aménagement et de projets environnementaux à mettre en place. « Nous sommes toujours surpris par leur investissement et leur implication dans la vie de l'école grande ingéniosité », confie Valérie. En parallèle, les classes poursuivent leur travail autour du tri des déchets. « En partenariat avec Piles Solidaires pour apporter de l'électricité dans un village du Togo, la collecte de cartouches d'encre et d'imprimante en lien avec l'association Enfance et Partage ou encore la récolte de stylos pour l'Unicef et enfin le renouvellement de l'opération les bouchons d'amour avec l'IME d'Ussel, toutes ces actions permettent à tous les habitants de contribuer à de nombreux projets solidaires.

Des petits projets pour de grandes actions

L'école est toujours refuge LPO et dans ce cadre sensibilise les élèves aux différentes espèces d'oiseaux, comme les hirondelles. Le partenariat avec la Bibliothèque de Liginac se poursuit et s'étoffe. Certaines classes se rendent à la bibliothèque chaque semaine ou ponctuellement et nous poursuivons nos rencontres avec l'association les P'tites Crapouilles et la Marpa. Enfin, dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques 2024, nous sommes labellisés génération 2024 et proposeront tout au long de l'année des activités sportives en lien et des activités d'arts visuels. Enfin, dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques 2024, nous sommes labellisés génération 2024 et proposeront tout au long de l'année des activités sportives en lien et des activités d'arts visuels.

Portrait d'entreprise

Plumes et Clochettes pour vous détendre

Harmony Puech est née à Brive en 1987. Elle suit un CAP fleuriste sur Brive. Une fois diplômée, elle travaille dans des domaines différents : peinture en bâtiment, fleuriste, pâtisserie, boulangerie, poissonnerie, vendeuse en magasin, ASH en maison de retraite... Bref, Harmony a mille et une vie.

Elle remonte en direction de la Haute-Corrèze où elle s'installe avec son premier mari. Ils ont leur premier enfant. Les aléas de la vie font qu'ils se séparent et Harmony rencontre Martial. Ils s'installent à l'Arbre du Renard en 2017 avec des projets et idées plein la tête.

« J'ai poursuivi mes petits boulots, explique Harmony, avec cette petite musique qui résonnait, d'un jour créer mon entreprise. L'emploi de mon mari l'amène à se déplacer aux quatre coins de l'hexagone chaque semaine, me laissant maître à bord de la maison. M'occupant de mes enfants et m'intéressant au bien-être, j'ai décidé de suivre une formation en réflexologie au niveau de la tête et du plantaire. » Et puis Harmony est une personne fondamentalement bienveillante. « Aider fait partie de ma nature, confie-t-elle. Alors, c'est tout naturellement qu'elle a décidé de créer Plumes et Clochettes en 2021 afin d'inviter au voyage reposant le temps d'un soin. « Cette activité me permet d'accompagner le bien-être des personnes, poursuit-elle. Alors j'ai suivi plusieurs formations dans le domaine de l'esthétisme afin – et surtout dans une période complexe – de permettre aux personnes de se détendre et d'apporter de la légèreté là où il est de plus en plus difficile d'en trouver.

Plumes et Clochettes souffle sa première bougie

Si ce nom n'est pas lié au hasard, il mêle la légèreté et la joyeuseté. Autour de cette invitation Harmony propose tout un panel de soins adaptés aux besoins de la personne. « Je proposerai le soin qui répondra le mieux possible aux besoins avec des produits naturels dénichés aux quatre coins de la France et le plus souvent imaginés par des petits producteurs. « Mon idée est de proposer plus qu'un moment de soin, mais un véritable voyage vers un univers de détente ». Et entre ses mains, le temps s'arrête.

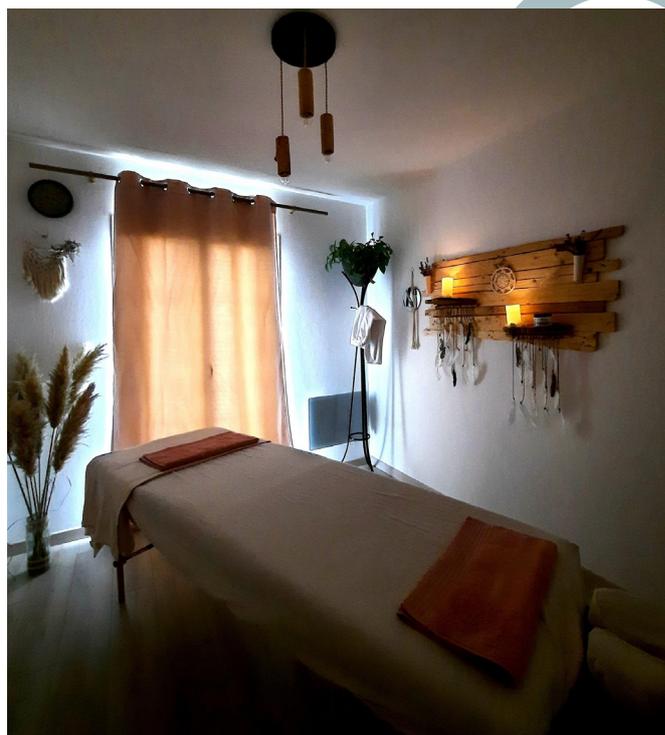
Harmony adapte ses soins aux types de peau. Avec mes soins pré-conçues, j'adapte mes bases et les prépare en fonction des besoins. Je propose aussi des soins spéciaux pour les femmes enceintes ou dédiés aux périodes hormonales (ménopause, choc émotionnel, règles, puberté...) et cela pour les soins du visage jusqu'aux soins complets !

Alors si vous poussez sa porte, elle prendra le temps de vous poser quelques questions sur ce que vous souhaitez.

Plumes et Clochettes se développe et Harmony organise de nombreux concours et petits jeux qui rencontrent un grand succès. « Pour Noël, je prépare une belle surprise raconte-t-elle.

Alors pour en savoir plus et prendre rendez-vous : <https://www.facebook.com/plumes.et.clochettes>. Uniquement sur RDV : <https://www.planity.com/plumes-clochettes-19160-liginiac>

Tel : 06 18 80 04 55 - 3 L'Arbre du Renard, 19160 Liginiac



L'écologie d'après Loulou

Les associations des plantes dans le jardin

Dans mon dernier article, j'avais parlé du jardin du collège de la Triouzoune (Neuvic). Cette fois-ci, j'ai décidé de parler des plantes qui vont bien ensemble dans un jardin.

Comment ça, il y a des plantes qui vont bien ensemble et d'autres non ?

Oui, il y a des plantes qui se plaisent mieux avec d'autres et pour d'autres c'est l'inverse. Si des plantes sont mises côte à côte dans un jardin alors qu'elles ne vont pas bien ensemble, alors elles ne pourront pas bien grandir et

attraper des parasites ou des maladies.

Alors que si les plantes s'entendent bien, alors elles vont s'entraider et protéger leurs voisines d'attaques de parasites.

Mais est-ce que cela concerne aussi bien les fleurs que les fruits ?

Oui, cela marche aussi bien pour les fleurs que pour les fruits.

Pas mal non ?

Fruits, fleurs, légumes	Associations favorables
Betterave	Ail, haricot, chou-rave, oignon
Carotte	Laitue, radis, coriandre, tomate, romarin, haricot, poireau, petit pois
Concombre	Haricot, maïs, petit pois, tournesol, laitue, radis, oignon, ciboulette
Ciboulette	Carotte, concombre
Courge	Maïs, laitue
Fraisier	Tomate, haricot, bourrache, thym, laitue, épinard, poireau
Laitue	Carotte, radis, concombre, fraisier, courge, poireau, chou-fleur
Pomme de terre	Copine avec rien ! Elle aime être seule !
Radis	Petit pois, carotte, laitue, épinard
Tomate	Oignon, ortie, carotte, ail, céleri, poireau, persil
Tournesol	Concombre

Quelles plantes vont ensemble ?

Alors, je ne vais évidemment pas dire toutes les plantes qui existent au monde mais je vais essayer de dire celles qui sont les plus importantes dans un jardin.

C'était avec plaisir que je vous ai partagé ces petites astuces !!!

J'avais une idée pour mon prochain article mais je l'ai oubliée mais elle va me revenir !

Je vous souhaite une bonne journée, soirée ou après-midi car je ne sais pas quand vous lisez ceci.

À la prochaine,
LOULOU

Quelles plantes ne vont pas ensemble ?

Fruits, fleurs, légumes	Associations défavorables
Betterave	Rien
Carotte	Aneth
Concombre	Pomme de terre, tomate
Ciboulette	Rien
Courge	Pomme de terre
Fraisier	Chou
Laitue	Persil, tournesol
Pomme de terre	Courge, oignon, carotte, framboisier, tournesol, tomate, arroche. Seule, elle préfère !
Radis	Cerfeuil, hysope
Tomate	Pomme de terre, chou, cornichon, betterave, concombre, haricot, fenouil, chou-rave
Tournesol	Laitue, pomme de terre

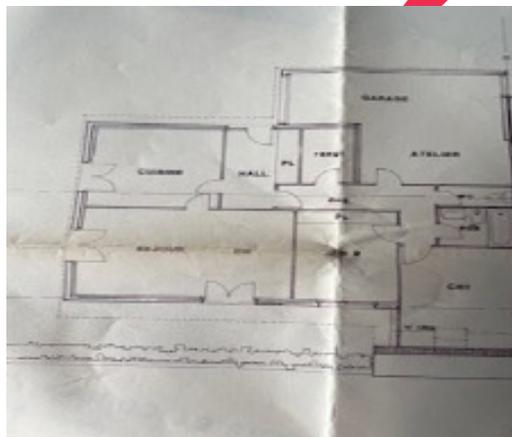
Les dits de Mélie



Les trésors de Mélie

Pendant l'été, Mélie a fait un peu de rangement à la bibliothèque et elle a trouvé des trésors...

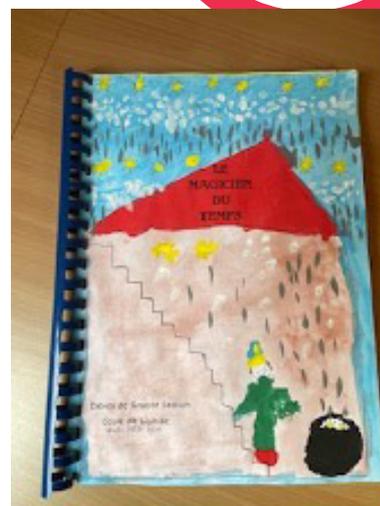
Avant la bibliothèque était un...appartement ! Et oui des plans retrouvés dans les archives indiquent l'agencement des lieux avant qu'ils ne deviennent une bibliothèque, il faut imaginer que l'accueil de la bibliothèque était une chambre et que le coin des enfants n'existait pas !



Mais que fait donc ce ruban bleu blanc rouge à la bibliothèque ? C'est le ruban qui a servi à l'inauguration de la bibliothèque le vendredi 17 novembre 2000 à 17h. Mélie a trouvé quelques cartons d'invitation. Il fallait inviter des personnalités et notamment la Ministre de la Culture de l'époque, Mme Catherine Tasca qui bien entendu n'avait pas pu se libérer avec son agenda chargé de Ministre.

Bien rangées au fond du placard elle a découvert de jolies créations élaborées en partenariat avec l'école de Ligniac : En voici certaines.

Le magicien du temps : « comme tous les matins, le magicien descendit les escaliers de sa cave. Il mélangea un peu de ceci et un rien de cela dans un grand chaudron et ... La suite de l'histoire est à découvrir dans ce magnifique petit livre en carton illustré par les élèves de Grande Section de l'école de Ligniac en 2003/2004.



Agenda

Dimanche 27 novembre : Repas des Compagnons de la Bonne Humeur

Samedi 3 décembre : Le Noël des bébés

Samedi 3 décembre : 16h30 Spectacle pour enfants de 2 à 8 ans « Si les poules avaient des dents »

Dimanche 4 décembre : Vide ta chambre

Dimanche 11 décembre : Repas des seniors

Samedi 31 décembre : Réveillon organisé par le comité des fêtes

Vendredi 13 janvier 2023 : Vœux du maire à la population

Vendredi 20 et samedi 21 janvier : Nuit de la lecture à la bibliothèque

Les dits de mélie



Variations autour des jonquilles, un très joli livre de papier tout jaune aux couleurs des jonquilles, écrit par Charlie, Marie, Thibault, Baptiste, Elodie, Anaïs, Cyril, Mickaël, Julie, Jérémy, Quentin, Anthony, Sylvain, Benoît, Arthur, Romaric, Olivier, Julien, il y a 21 ans ! Certains se reconnaîtront peut-être. L'exemplaire est unique !



Encore un livre ! Celui-ci a été réalisé par les Liginiacois en 1996 à l'occasion des 10 ans de la bibliothèque dans la Bastide. « Impressions Liginiac 1996 ». De belles photos accompagnent les textes et les poésies dans ce petit livre de format carré.



Les zinzins de lecture, lire en fête... Il s'est passé tant de choses à la bibliothèque ! Même le festival d'Aurillac est venu jusqu' à Liginiac !!!

Vous pouvez retrouver toutes ces archives aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Mélie

État civil de février à mai 2022

Décès :

Mme Simone Vaysse née Demeneix le 25/07

M René Delange le 30/07

M Jean Gounel le 17/08

Naissances :

Ninon Roca le 15/05

Pia Batailler Deguillaume le 28/08

Lyssandro Piret le 03/09